Affaires de la Société

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **79 (1928)**

Heft 8-9

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité permanent des 23/24 mai 1928, à Zurich.

1° Sont admis comme nouveaux sociétaires :

MM. *Andrea Janett,* ingénieur forestier, à Sent (Engadine);
Hans Bühler, président du tribunal, à Frutigen (Berne);
Gottlieb Bigler, ingénieur forestier, secrétaire à la Direction des forêts, à Berne.

Est décédé : M. *Arnold Käser,* à Fribourg.

2° Nous avions, en 1927, prié les cantons de verser à notre société une subvention permanente. De nouvelles réponses nous sont parvenues. Le résultat de ces démarches sera communiqué oralement à la prochaine assemblée générale.

3° L'éditeur de notre tract forestier destiné à la jeunesse annonce que les deux premiers fascicules paraîtront encore cet été, le troisième ainsi que le volume entier à la fin de septembre.

4° La récapitulation sur les réunions annuelles et les décisions de notre Société, à publier au « Journal forestier suisse » en traduction française, sera à utiliser à titre de propagande.

5° D'accord avec M. l'inspecteur forestier cantonal Eiselin, vice-président du comité local, on arrête le programme de la réunion annuelle en 1928, dont la date est fixée au 9—12 septembre.

6° Sont nommés membres de la commission spéciale qui aura à mettre sur pied des normes touchant les expropriations forestières : MM. *Th. Weber,* inspecteur forestier cantonal, à Zurich (président); *von Erlach,* Forstmeister, à Berne; *Bavier,* inspecteur forestier, à Soleure; *Burri,* inspecteur forestier, à Lucerne et *Darbellay,* inspecteur forestier, à Fribourg.

7° On accepte les propositions du caissier touchant la modification de la comptabilité de notre Société. Il en résulte que dorénavant toutes les subventions cantonales paraîtront sous le titre « fonds de publicité ».

8° On proposera, à la prochaine assemblée générale, la mise au concours d'un nouveau sujet d'étude. Les solutions devront être remises pour le 1er avril 1930. Les propositions touchant le choix des sujets sont à présenter jusqu'au 20 août. Le comité prendra volontiers note de celles que nos sociétaires voudront bien lui faire parvenir.

Conférence de M. M. Petitmermet, inspecteur général des forêts: „La restauration et l'aménagement des montagnes".

Conclusions.

1. La Société forestière suisse exprime sa sympathie aux populations éprouvées par les hautes eaux d'août et de septembre 1927.

2. Elle approuve en principe tous les efforts faits pour mettre ces populations à l'abri de nouvelles catastrophes.

3. A cet effet, la collaboration des services des forêts, des travaux publics et des améliorations foncières doit s'affirmer toujours davantage, car elle est une condition fondamentale de la réussite des travaux entrepris par chacun d'eux dans son domaine; dans ce but, ces trois administrations doivent se tenir toujours au courant des travaux qu'elles projettent.

4. La Société forestière suisse estime qu'il ne faut pas se borner à rétablir les ouvrages de protection détruits le long du cours de torrents et à les compléter; elle juge qu'il est nécessaire de procéder également et concurremment à l'exécution de travaux dans les bassins de réception, pour combattre le mal à son origine déjà.

5. Dans ce but, le bassin de réception de chaque torrent doit faire l'objet d'une étude approfondie, et, si les conditions s'y prêtent, les travaux de correction, de consolidation, d'assainissement et de reboisement jugés nécessaires doivent y être entrepris.

6. Dans la délimitation du périmètre de reboisement, on devra tenir compte des besoins normaux de la population pour l'affouragement de son bétail pendant la bonne saison.

7. Pour compenser la diminution de surface des pâturages touchés par le reboisement, comme aussi pour maintenir en bon état les alpages qui subsisteront comme tels, il y aura lieu de faire exécuter les travaux d'amélioration pastorale dictés par les circonstances.

8. Les forêts existantes seront aménagées et traitées rationnellement. On s'efforcera d'en proscrire le parcours de tout bétail.

9. Les hauts pâturages seront exploités prudemment. On évitera de les surcharger et d'y réunir de trop grands troupeaux de petit bétail.

10. Les pâturages de la zone forestière devront être améliorés et pourront être utilisés d'une façon intensive, mais il importe avant tout que le gazon reste serré et en bon état. On ne doit en aucun cas tolérer qu'une exploitation pastorale déréglée devienne la cause de ravinements et de dégradations.

Comptes de 1927/28 et budget 1928/29

Recettes	Budget 1927/28 Fr.	Comptes 1927/28 Fr.	Budget 1928/29 Fr.	Dépenses	Budget 1927/28 Fr.	Comptes 1927/28 Fr.	Budget 1928/29 Fr.
A. Société forestière							
1° Cotisations des société.	4.200, —	4.726, —	4.500, —	1° Comité permanent et commissions	1.300, —	1.158, 05	1.300, —
2° Subventions:				2° Administration et imprimés	300, —	284, 25	300, —
a) de la Confédération	6.000, —	6.000, —	6.000, —	3° Périodiques:			
b) de la Société vaudoise de sylviculture[1]	200, —	200, —	200, —	*a)* Edition allemande.	11.800, —	12.569, 95	12.200, —
3° Journaux:				*b)* „ française .	8.200, —	8.343, 05	8.400, —
a) Abonnements à la „Zeitschrift"	6.100, —	6.128, 35	6.100, —	*c)* Suppléments (n° 2, conférences) . . .	—	400, —	100, —
b) „ au „Journal forest."	2.800, —	2.973, 65	2.900, —	4° Travaux mis au concours	500, —	249, 17	—
c) Insertions	700, —	1.539, 70	1.000, —	5° Divers	500, —	86, 35	400, —
d) Part de la Station de recherches forestières, de la Station de météorol. et de l'Ecole polytechn.	1.200, —	1.795, —	1.200, —	6° Excédent des recettes	—	1.680, 71	—
e) Suppléments[2] . .	—	707, 50	200, —				
4° Provision sur assurances	200, —	356, 25	300, —				
5° Intérêts et divers . .	300, —	345, 08	300, —				
6° Excédent des dépenses	900, —	—	—				
Total des recettes	22.600, —	24.771, 53	22.700, —	*Total des dépenses*	22.600, —	24.771, 53	22.700, —

[1] La subvention de 300 fr. du canton du Valais figurera dorénavant, avec les autres subventions cantonales, sous: „Fonds de publicité". Pour cette raison, l'excédent des dépenses, dans le budget 1927/28, qui était prévu à 600 fr., se monte à 900 fr.

[2] Le contrat avec les héritiers de M. Balsiger ayant été résilié, le poste „suppléments" paraîtra dorénavant aux comptes sous la rubrique „Société forestière".

B. Fonds pour publications.

1° Subventions des cantons	—	2840, —	2700, —	1° „Suisse forestière“:			
2° Vente de la „Suisse forestière“:				*a)* Edition allemande .	200, —	85, 20	100, —
a) Edition allemande .	600, —	752, 20	400, —	*b)* Edition française .	200, —	60, 10	100, —
b) Edition française .	600, —	834, 30	300, —	2° „Notre forêt“:			
3° Vente de „Notre forêt“	—	—	1000, —	Impression et honoraires	—	790, 75	9000, —
4° Intérêts	200, —	295, 20	300, —	3° Excédent des recettes	1000, —	3785, 65	—
5° Excédent des dépenses	—	—	4500, —				
Total des recettes	1400, —	4721, 70	9200, —	*Total des dépenses*	1400, —	4721, 70	9200, —

C. Fonds pour voyages d'étude de la Société forestière suisse. (Fonds Morsier.)

Intérêts	600, —	736, 95	700, —	1° Subsides et frais divers	600, —	415, 50	700, —
				2° Excédent des recettes	—	321, 45	—
Total des recettes	600, —	736. 95	700, —	*Total des dépenses*	600, —	736, 95	700. —

D. Suppléments. (N° 1 „Der Plenterwald“ par R. Balsiger.)

1° Vente	200, —	900, —	—	1° Frais de vente . . .	10, —	80, 30	—
2° Intérêts	10, —	26, 75	—	2° Arrangement avec les héritiers de M. Balsiger	—	500, —	—
				3° Excédent des recettes	200, —	346, 45	—
Total des recettes	210, —	926, 75	—	*Total des dépenses*	210, —	926, 75	—

Bilan au 1er juillet 1928.

A. Société forestière.

	Fr.
Solde au 1er juillet 1927	8.145, 61
Excédent des recettes 1927/28	1.680, 71
Solde au 1er juillet 1928	9.826, 32

Dont: 9.411, 50 fr. en compte-courant à la Kantonalbank de Soleure.
414, 82 „ au compte de chèques V*a*/1079, à Soleure.
9.826, 32 fr.

B. Fonds pour publications.

Solde au 1er juillet 1927	6.352, 35
Excédent des recettes 1927/28	3.785, 65
Solde au 1er juillet 1928	10.138, —

Dont: 9.527, 20 fr. au carnet de caisse d'épargne N° 167 164, de la Caisse d'épargne cantonale, à Soleure.
610, 80 „ au compte de chèques V*a*/1079, à Soleure.
10.138, — fr.

C. Fonds pour voyages d'étude de la Société forestière suisse.

(Fonds Morsier.)

Solde au 1er juillet 1927	12.775, 15
Excédent des recettes 1927/28	321, 45
Solde au 1er juillet 1928	13.096, 60

Dont: 13.000, — fr. en titres déposés à la Kantonalbank, à Soleure.
96, 60 „ carnet N° 167 165 de la Caisse d'épargne cantonale, à Soleure.
13.096, 60 fr.

D. Suppléments.

Solde au 1er juillet 1927	361, 05
Excédent des recettes 1927/28	346, 45
Total	707, 50
Report au compte A. Société forestière; 3e, suppléments	707, 50
Solde au 1er juillet 1928	—

Soleure, juillet 1928.

Pour la Société forestière suisse:

Le caissier: *Furrer,* inspecteur forestier cantonal.

Programme du Congrès de la Société forestière suisse dans le Tessin, du 9 au 12 septembre 1928.

Dimanche, 9 septembre.

Dès 11 h. Distribution des cartes de fête à l'Albergo internazionale, à côté de la gare des C. F. F., à Bellinzone.

15 h. Séance administrative au Palazzo Civico, dans la salle du Conseil communal.

Ordre du jour :

1° Nomination du bureau.
2° Rapport présidentiel.
3° Compte-rendu financier de l'exercice 1927/28; rapport des réviseurs de compte.
4° Budget de l'exercice 1928/29.
5° Approbation des nouveaux statuts de l'Office forestier central suisse.
6° Motion *Badoux.*
7° Motion *Uehlinger.*
8° Communication de M. *M. Pometta,* inspecteur forestier : « Qualche osservazione circa l'assestamento di boschi privati protettori e circa lo sterzo nei cedui di faggio. »

19 h. Souper dans les hôtels.

21 h. Rendez-vous dans les restaurants Casa del Popolo, Internazionale, Birraria Bavarese. — Concert de la Civica Filarmonica sur la place de la gare.

Lundi, 10 septembre.

7 h. 30 Assemblée générale dans la salle du Conseil communal du Palazzo Civico.

1° Ouverture par le président du comité local, M. le Conseiller d'Etat *Antonio Galli,* professeur : « Le opere forestali del cantone Ticino. »
2° Conférence de M. *M. Petitmermet,* inspecteur général : « La restauration et l'aménagement des montagnes.»
3° Choix du lieu du Congrès de 1929, nomination du président et du vice-président du comité local.
4° Réception de nouveaux membres.
5° Divers et imprévu.

Suspension de séance, visite du Palazzo civico.

10 h. 30 Conférence, à l'Ecole cantonale de commerce, de M. *H. Eiselin,* inspecteur cantonal des forêts : « Die Rolle und Bedeutung der Schutzhölzer im forstlichen Haushalt des Kantons Tessin.»

12 h. 30 Banquet à l'hôtel Métropole.

14 h. 30 Visite du « château de Schwyz », sous la conduite de membres de la Société pour la conservation des monuments historiques.

16 h. 20 Réunion à la gare des C. F. F., puis départ, à 16 h. 40, pour Lugano. A l'arrivée, des éclaireurs conduiront les congressistes dans leurs hôtels.

19 h. Réunion au débarcadère principal et départ, par bateau spécial, pour Calprino. Souper. Retour en bateau vers 21 h. 30.

Mardi, 11 septembre.

7 h. Réunion à la Piazza Riforma; départ en auto à Arosio.

8 h. 30 Départ à pied d'Arosio (850 m d'alt.) pour la Bassa della Magliasina (1370 m d'alt.). Hêtraies appartenant aux consortages de Mugena.

10 h. 30 Collation à la Bassa, offerte par la ville de Lugano. Course à Gordo par l'alpe de Pozzo et Caniggioli (1497 m d'alt.). Visite du domaine forestier domanial, puis départ pour Cusello.

13 h. Dîner froid à la Casa forestale de Cusello, offert par la ville de Lugano.

15 h. Retour à Arosio, par le versant est. Hêtraies du consortage d'Arosio.

17 h. 30 Retour en automobile à partir d'Arosio autour du Malcantone et du Monte S. Salvatore.

19 h. Arrivée à Lugano; souper dans les hôtels. Rendez-vous sur la terrasse du café Riviera ou au café di Piazza Riforma. Illumination.

Mercredi, 12 septembre.

Excursion supplémentaire à choix, sur le St-Salvatore ou sur le Monte Brè. Réunion à la Piazza Riforma :

8 h. 40 Départ en tram pour le funiculaire du St-Salvatore. Arrivée au sommet à 9 h. 18.

8 h. 40 Départ en tram pour le funiculaire du Monte Brè. Arrivée au sommet à 9 h. 20.

Départ à volonté. Dislocation.

COMMUNICATIONS.

Dégâts par le gel dans les pépinières.

Au printemps 1928, nous avons fait repiquer dans la pépinière de *Berley,* forêt cantonale fribourgeoise, située dans le district de la Broye, 9300 brins d'épicéa, âgés de deux ans. Ces brins, répartis dans deux carreaux contigus et identiquement situés à la même distance du grand bois, furent plantés en lignes; la distance entre les plants étant de 10 cm et l'écartement des lignes de 30 cm.

Pour 4600 brins, les lignes sont orientées de l'ouest à l'est, c'est-à-dire parallèlement aux rayons du soleil levant; pour les autres, les lignes se dirigent du sud au nord, et par conséquent perpendiculaire-